

N° 2026-092

**CRÉATION D'UN POSTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
À TEMPS NON COMPLET À HAUTEUR DE 10 HEURES HEBDOMADAIRE  
(OUVERT AUX 3 GRADES)**

L'an deux mil vingt-six le 03 juin, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie,  
MM. COUNIL Rémy, BOCH Jean-Luc, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoît, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)  
MM. CHENU Hervé (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme Brigitte BOIRARD)

Absents :

Mme VIALLET Amélie  
M. AUBONNET David

En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 5	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

**Date de publication** : 10 juin 2026 au 10 août 2026

Le Président expose que la mise en place d'un atelier de théâtre pour adulte implique la modification du tableau des effectifs. Il est donc nécessaire de modifier le temps de travail de l'agent en le portant de 9h à 10h hebdomadaire.

Afin de régulariser la situation de l'agent dans les meilleurs délais, le Président propose la création d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique à hauteur de 10 heures hebdomadaire, étant entendu que le poste actuel à 9 heures sera supprimé ultérieurement, après avis du Comité technique

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant que le développement des activités culturelles, notamment la mise en place d'un atelier de théâtre pour adultes au sein de l'Espace Musique, Danse et Théâtre, nécessite une augmentation du volume horaire dédié à l'enseignement du théâtre,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'assistant d'enseignement artistique (ouvert aux 3 grades) à temps non complet à hauteur de 10h hebdomadaires relevant de la catégorie hiérarchique B afin d'assurer les fonctions de professeur de théâtre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier des cadres d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif au recrutement des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

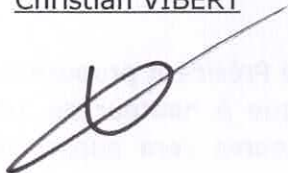
Vu la nécessité, pour assurer le bon fonctionnement de l'Espace Musique, Danse et Théâtre, d'augmenter le temps de travail de l'enseignant en théâtre,

**DÉCIDE** à compter du 01 septembre 2026, la création d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique (ouvert aux 3 grades), à temps non complet à raison de 10 h hebdomadaires.

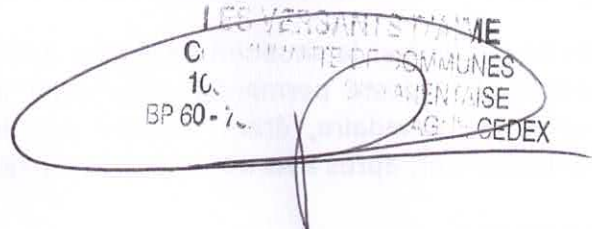
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 JUIN 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Christian VIBERT



Le Président,  
Rémy COUNIL



LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNITE DE COMMUNES  
10. ... EN FAISE  
BP 60-7... AG... CEDEX